

L'an Deux Mil Onze, le cinq septembre, convocation du Conseil Municipal de Chancelade, pour la tenue de la session ordinaire de septembre qui aura lieu le douze septembre Deux Mil Onze.

Le Maire,

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2011

L'an Deux Mil Onze, le douze septembre, à dix huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le cinq septembre 2011 par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : M. TESTUT. Mme GRAND. M. GROUSSIN. M. CHEVALARIAS. Mme LIABOT. M. AUBERT. Mme DELTEIL. M. AUMASSON. M. CASAURANCQ. M. TOUCHARD. M. BRUN. Mme BONIN. M. BERSARS. Mme MAZIERES. Mme PAILLER. Mme AUDY. M. RODRIGUE. M. HUGOT. Mme PASTOR. Mme VIGNES-CHAVIER. M. FLAMIN.

ABSENTS EXCUSES M. BERIT-DEBAT. → pouvoir à M. TESTUT
Mme de PISCHOF. → pouvoir à Mme AUDY
Mme BARBA. → pouvoir à M. CHEVALARIAS
Mme DUPEYRAT → pouvoir à M. GROUSSIN
Mme DALEME → pouvoir à Mme PASTOR

ABSENTS : M. TESTU

Monsieur AUMASSON Jean Claude est élu secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance. Aucune observation n'étant faite sur le compte-rendu de la séance précédente, celui-ci est réputé adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

PERSONNEL : ACCUEIL STAGIAIRE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR/GRATIFICATION

LOCATIONS :

- **AVENANT A LA MISE A DISPOSITION LOCAUX/CONSERVATOIRE**
- **MISE A DISPOSITION DES LOCAUX A L' ACAD**

TRAVAUX

- **COUVERTURE DE LA GRANGE**
- **VERRIERE ECOLE MATERNELLE**
- **EAUX PLUVIALES MAJOURDIN**
- **TRAVAUX DE VOIRIE 2011 AVENANT N° 1**
- **SIGNALISATION HORIZONTALE AVENANT N°1**
- **TRAVAUX RESTRUCTURATION RESTAURANT D ENFANTS**

1/ AVENANT N°1 LOT 11 FROID CUISINE 24

2/AVENANT N°2 LOT 11 FROID CUISINE 24
3/AVENANT N°1 LOT 8 PANNEAUX ISOTHERME CHABRIE

CREATION DE DEUX QUAIS BUS : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

FINANCES SUBVENTIONS

- **EAUX PLUVIALES SECTEUR DE L ABBAYE**

AQUISITION TERRAINS

- **OPERATION DE VOIRIE CHEMIN DE KERUEL, DE PUYFERRAT ET DE PUY DE L'ARCHE / CONVENTION CESSION EPOUX CHARRIERE**
- **CREATION D'UN QUAIS BUS à CHERCUZAC CONVENTION GEOMETRE**
- **CREATION D'UN QUAIS BUS AVENUE JEAN JAURES ET CHERCUZAC ACQUISITION TERRAIN**

DIVERS

- **BALAYAGE DES RUES/CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES/COMMUNE DE MARSAC**

ACQUISITION DE 5 TABLEAUX NUMERIQUES POUR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

BAIL A LOCATION MONSIEUR DODIN

OPERATION DE VOIRIE CHEMIN DU PRETRE cession DORDOGNE HABITAT/COMMUNE

INTEGRATION VOIRIE LOTISSEMENT CHERCUZAC DANS DOMAINE COMMUNAL APRES ENQUETE

RADAR PEDAGOGIQUE/CONVENTION DE PRÊT MARSAC /S ISLE

NOMINATION DE REPRESENTANTS COMMISSION PETITE ENFANCE CAP.

ADMISSION NON VALEUR 2011

ACCUEIL STAGIAIRE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR GRATIFICATION

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Dans le cadre de la constitution de l'agenda 21 de Chancelade la commune souhaite accueillir un étudiant stagiaire dans le cadre de son cursus de formation universitaire.

Conformément au décret du 21 juillet 2009, il est proposé de servir à tout étudiant en stage pendant plus de 2 mois consécutifs, une gratification calculée sur la base de 12,5 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale. En 2011 cette gratification ne peut être supérieure à 417,09 € par mois complet (2,75 € par heure).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des présents.

AVENANT A LA MISE A DISPOSITION LOCAUX/CONSERVATOIRE

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Compte tenu des difficultés rencontrées pour rassembler les lieux d'enseignement musical la commune a consenti au Conservatoire à Rayonnement Départemental depuis septembre 2010 une mise à disposition gratuite des locaux situés rue Jean Jaurès (anciens bureaux du services techniques).

Il est proposé de prolonger dans les mêmes conditions et par avenant ce bail précaire jusqu'à la fin de l'année 2011.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des présents et l'assemblée autorise Monsieur le maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer l'avenant correspondant.

MISE A DISPOSITION DES LOCAUX A L' ACAD

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

La Commune met à disposition gratuite de l'ACAD les locaux situés 17 rue André Maurois depuis 1992 sans qu'aucune convention n'ait été établie.

Il est proposé à l'assemblée de formaliser cette occupation avec le locataire ADVS-ACAD par établissement d'un bail à titre gratuit.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des présents et l'assemblée autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer la convention d'occupation correspondante.

COUVERTURE DE LA GRANGE ATTRIBUTION MARCHÉ

Rapporteur : Monsieur Jacques AUBERT

Il convient de réaliser la réfection de la toiture de la grange servant de garage aux véhicules municipaux.

Une somme de 15 000 € a été prévue au budget primitif 2011.

Suite à une consultation d'entreprises lancée le 20 juillet 2011 la commission des marchés publics, réunie le 29 août à 10 heures, a retenu la proposition de l'entreprise DUBOIS/TURBAN pour un montant de 10 418,20 € HT soit TTC 12 460,17 €.

Le Conseil Municipal :

- adopte cette proposition à l'unanimité,
- et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer le marché correspondant avec l'Entreprise. DUBOIS/TURBAN
- dit que la dépense sera imputée en section d'investissement du budget principal.

VERRIERE ECOLE MATERNELLE/ ATTRIBUTION MARCHÉ

Rapporteur : Monsieur Jacques AUBERT

Il convient de réaliser le changement des verrières à l'école maternelle.

Le budget primitif 2011 fait état d'une inscription budgétaire prévisionnelle de 10 000€ correspondant aux travaux de remplacement d'une des deux ouvertures.

Suite à une consultation d'entreprises lancée le 20 juillet 2011, la commission des marchés publics réunie le 29 août à 10 heures a retenu la proposition de l'entreprise DUBOIS/TURBAN pour un montant de 7 575,00 € HT soit TTC 9 059,70 €.

Le Conseil Municipal,

- adopte cette proposition à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer le marché correspondant avec l'Entreprise DUBOIS/TURBAN,
- dit que la dépense sera imputée en section d'investissement du budget principal.

EAUX PLUVIALES MAJOURDIN AVENANT N°1/ ENTREPRISE ERCTP

Rapporteur : Monsieur Jacques AUBERT

L'entreprise ERCTP est titulaire du marché d'un montant de 30 328,24 € HT soit TTC 36 272,58 €.

La commission des marchés publics réunie le 29 août à 10 heures a approuvé l'avenant en moins value d'un montant de 8 385,01 € HT qui portera le marché à 21 944,06€ HT soit 26 245,10 € TTC.

Le Conseil Municipal

- adopte ces propositions, à l'unanimité,
- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer l'avenant correspondant.
- dit que la dépense sera imputée à l'opération « voirie et réseaux » section d'investissement du budget principal 2011.

TRAVAUX DE VOIRIE 2011 AVENANT N° 1 LOT B / ENTREPRISE EUROVIA

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

L'entreprises EUROVIA est titulaire du marché voirie 2011 pour le lot B d'un montant de 83 122,00 € TTC.

La commission des marchés publics réunie le 29 août à 10 heures a approuvé l'avenant en plus value d'un montant de 24 077,64 € HT qui portera le marché à 93 577,64€ HT soit 111 918,85 € TTC.

Le Conseil Municipal,

- adopte cette proposition, à l'unanimité,
- autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer l'avenant correspondant.
- dit que la dépense sera imputée à l'opération « voirie et réseaux » section d'investissement du budget principal 2011.

SIGNALISATION HORIZONTALE /AVENANT N°1/ ENTREPRISE AXIMUM

Rapporteur : Monsieur Jacques AUBERT

L'entreprise AXIMUM est titulaire du marché d'un montant de 11 861,92 € TTC.

La commission des marchés publics, réunie le 29 août à 10 heures, a approuvé l'avenant en plus value d'un montant de 1 080 € HT qui portera le marché à 10 998 € HT soit 13 153,61 € TTC.

Le Conseil Municipal

- adopte ces propositions, à l'unanimité,
- autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer l'avenant correspondant.
- dit que la dépense sera imputée à l'opération « voirie et réseaux » section d'investissement du budget principal 2011.

TRAVAUX RESTRUCTURATION RESTAURANT D'ENFANTS / AVENANT N°1 LOT 11 FROID CUISINE 24

Rapporteur : Monsieur Jacques AUBERT

Dans le cadre du marché de travaux, l'entreprise *FROID CUISINE 24* est titulaire du lot 11 pour un montant 97 293,00€ HT.

1/ à la demande du maître d'ouvrage, il est proposé de modifier la nature d'un équipement : modification du type de friteuse moins value de 1 862,00 € HT et plus value de 5 377,00 HT €,

2/ compte tenu que des fournitures pour les chambres froides ont été dévolues par erreur aux deux entreprises *FROID CUISINE 24* titulaire du lot 11 et *CHABRIE ISOLATION* titulaire du lot 8, il est proposé de modifier le volume des prestations du lot 11 : moins value de 7 709,00€ HT.

Le lot 11 dévolu à *FROID CUISINE 24* est porté de 97 293,51 € HT à 93 099,00 € HT

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer l'avenant N°1 lot 11 correspondant.

TRAVAUX RESTRUCTURATION RESTAURANT D'ENFANTS / AVENANT N°1 LOT 8 PANNEAUX ISOTHERME CHABRIE

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Dans le cadre du marché de travaux, l'entreprise *CHABRIE* est titulaire du lot 8 pour un montant de 65 000 € HT.

A la demande du maître d'ouvrage il est proposé d'augmenter le volume des prestations (doublage de cloisons et installation de plinthes supplémentaires) correspondant à une plus value de 2 403,83€ HT qui portera le montant du lot 8 de 65 000 € HT à 67 403,83€ HT soit TTC 80614,98 € .

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer l'avenant n°1 du lot 8 avec l'entreprise *CHABRIE*.

CREATION DE DEUX QUAIS BUS : ATTRIBUTION DU MARCHE

Rapporteur : Monsieur Jacques AUBERT

Il est rappelé que le budget fait état d'une dépense prévisionnelle de 15 000 €. Ces travaux ont fait l'objet d'une consultation le 10 mai 2011 avec remise des offres le 30 mai 2011.

La Commission s'est réunie le 16 juin 2011.

L'ensemble des offres étant toutes supérieures aux prévisions budgétaires et après négociations, il est proposé à l'assemblée de financer la réalisation de deux quais au lieu de trois sur l'année 2011 à hauteur de 15 000 € TTC avec l'entreprise EUROVIA.

Il est précisé que la dépense sera imputée à l'opération « voirie et réseaux » du budget principal et que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Syndicat PERIBUS.

Le Conseil Municipal

- adopte cette proposition à l'unanimité
- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer le marché correspondant avec l'Entreprise EUROVIA pour un montant de 15.000 € TTC.
- sollicite l'attribution d'une aide à hauteur de 50 % de la dépense HT auprès du Syndicat PERIBUS.

EAUX PLUVIALES SECTEUR DE L ABBAYE

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Il est rappelé que différentes études hydrauliques ont été menées sur la commune pour tenter d'apporter une réponse à la problématique de l'écoulement des eaux pluviales dans certains secteurs sensibles de la commune: En 2004, le cabinet SHE a fourni une étude d'aménagement hydraulique sur les secteurs de la Forêt, de Majourdin et de l'Abbaye. Cette étude est à l'origine du schéma d'assainissement des eaux pluviales établi par la CAP en 2008.

Concernant le secteur de l'Abbaye, le diagnostic établi en 2004 fait suite aux problèmes d'inondations rencontrés au niveau de la place au dessus de l'église abbatiale : ce secteur classé se situe à l'exutoire d'un vallon sans écoulement pérenne de surface. En période de forte pluie, les eaux provenant de ce vaste vallon envahissent la place et occasionnent des dégâts aux constructions et bâtiments. La réponse à apporter devra permettre de collecter les eaux de ruissellement et de les concentrer vers un même exutoire à créer qui rejoindra la BEAURONNE.

Le schéma directeur apporte une réponse technique visant à arrêter les apports d'eaux sur la secteur de l'abbaye et les aménagements proposés comprennent :

- la création d'un bassin de stockage des apports en amont
- la gestion des écoulements sur le secteur sensible
- l'aménagement de la place

Ce projet d'aménagement était chiffré en 2008 à 368 850 € HT. Etant susceptible de bénéficier de fonds européens, il est proposé à l'assemblée de solliciter son inscription auprès du Conseil Régional au titre du FEDER.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

OPERATION DE VOIRIE CHEMIN DE KERUEL, DE PUYFERRAT ET DE PUY DE L'ARCHE / CESSION EPOUX CHARRIERE

Rapporteur : Monsieur Jacques AUBERT

Il est stipulé que dans le cadre des acquisitions de terrains nécessaires à l'élargissement du Chemin de Kéruel, Puyferrat et Puy de l'Arche (emplacement réservé n°40 du PLU, les négociations avec les époux CHARRIERE ont abouti à un accord pour la cession des parcelles suivantes :

- AR n° 461 A , B et C d'une contenance de.	4 a 79 ca
- AR n° 317 E d'une contenance de.....	97 ca
- AR n° 319 G d'une contenance de	97 ca
- AR n° 321 I d'une contenance de.....	3 a 44 ca
- AR n° 322 K d'une contenance de.....	1 a 75 ca
Total section.....	7 a 92 ca
- AS n° 4 A d'une contenance de.....	9 ca
- AS n° 330 C d'une contenance de.....	1 a 76 ca
- AS n° 328 E d'une contenance de.....	2 a 24 ca
- AS n° 327 G d'une contenance de	46 ca
- AS n° 326 J d'une contenance de.....	16 ca
-AS n° 325 I d'une contenance de.....	6 ca
Total section.....	4 a 77 ca

Cette cession se ferait au prix total de 16 941,01 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve, à l'unanimité, les acquisitions ci dessus
- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom et pour le compte de la Commune, les actes notariés correspondants,
- dit que la dépense sera imputée à l'opération « voies et réseaux » du budget principal section d'investissement.

CREATION D' UN QUAI BUS A CHERCUZAC CONVENTION GEOMETRE

Rapporteur : Monsieur Jacques AUBERT

La réalisation d'un quai bus, sur la parcelle référencée section AV n° 740p à Chercuzac, nécessite l'établissement d'un document d'arpentage préalable aux acquisitions foncières.

Consulté, le Cabinet de Géomètre « Aquitaine Géométrie » se propose de réaliser cette mission pour un montant total de 358,80 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve, à l'unanimité, cette proposition
- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom et pour le compte de la Commune, la convention correspondante,
- dit que la dépense sera imputée à l'opération « voies et réseaux » du budget principal section d'investissement.

CREATION D'UN QUAI BUS AVENUE JEAN JAURES :

Rapporteur : Monsieur Jacques AUBERT

Il est proposé à l'assemblée l'acquisition des parcelles suivantes :

- Parcelle située section AB n°723a rue Jean Jaurès d'une contenance de 13 ares appartenant à la Société des Copropriétaires.

Ces cessions se feraient à titre gratuit ; la commune prenant en charge les frais de géomètre et d'établissement des actes notariés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve, à l'unanimité, les acquisitions ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom et pour le compte de la Commune, les actes notariés correspondants,
- dit que la dépense sera imputée à l'opération « voies et réseaux » du budget principal section d'investissement.

BALAYAGE DES RUES / CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES / COMMUNE DE MARSAC

Rapporteur : Monsieur Jacques AUBERT

Depuis septembre 2008, le balayage des rues à CHANCELADE est assuré par convention de prestation de service par la Commune de MARSAC.

Celle-ci fournit le véhicule ainsi qu'un chauffeur, la prestation étant facturée selon la formule suivante : nombre d'heures mensuelles effectuées + coût horaire (salaire + charges + entretien de la balayeuse, assurance et consommation).

Le coût horaire est fixé à 36 €.

Il est proposé de renouveler aux mêmes conditions cet engagement pour une durée d'un an à compter du 01 septembre 2011 et d'autoriser la signature d'une nouvelle convention.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des présents et l'assemblée autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer la convention correspondante.

ACQUISITION DE 5 TABLEAUX NUMERIQUES ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Rapporteur : Madame Sarasvady GRAND

Conformément à la décision du conseil en date du 28 juin 2011, une consultation a été lancée le 5 juillet 2011 pour l'acquisition de cinq tableaux numériques pour les établissements scolaires de la commune avec remise des offres au 25 juillet 2011 à 16 h.

Trois fournisseurs ont soumissionné ; il est proposé de retenir la proposition de *l'entreprise PSI de BRUGES* la plus avantageuse qui s'élève à 15 528,86 € HT.

Le Conseil Municipal :

- adopte cette proposition à l'unanimité,
- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer cette commande avec *l'entreprise PSI de BRUGES*,
- dit que la dépense sera imputée en section d'investissement du budget principal.

BAIL A LOCATION MONSIEUR DODIN

Rapporteur : Monsieur Jean François GROUSSIN

Monsieur DODIN, exploitant à DOLUS D'OLERON, réalise sur le territoire la vente au déballage d'huîtres.

Suite à sa demande, il est proposé de lui consentir une autorisation d'occupation, à titre précaire, pour remiser son véhicule dans la grange située AB 813 pour un loyer mensuel de 10 € forfaitaire payable à l'avance.

Le bail serait consenti pour 7 mois à compter de septembre 2011.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des présents et l'assemblée autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à signer le bail précaire correspondant.

OPERATION DE VOIRIE CHEMIN DU PRETRE : CESSIION DORDOGNE HABITAT/COMMUNE CONVENTION GEOMETRE

Rapporteur : Monsieur Jean François GROUSSIN

Dans le cadre des opérations de voirie, il convient de procéder à l'élargissement de la voie communale n° 202 chemin du prêtre.

Les opérations de cession nécessitent l'établissement d'un document d'arpentage préalable aux acquisitions foncières visant à régulariser l'emprise et l'alignement du chemin du Prêtre au droit de la parcelle section AT n° 387.

Consulté, le Cabinet de Géomètre « Aquitaine Géométrie » se propose de réaliser cette mission pour un montant total de 131,56 € TTC.

La dépense sera imputée à l'opération « voirie et réseaux » section d'investissement Budget Principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve, à l'unanimité, cette proposition
- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom et pour le compte de la Commune, la convention correspondante.

INTEGRATION VOIRIE LOTISSEMENT CHERCUZAC DANS DOMAINE COMMUNAL APRES ENQUETE

Rapporteur : Monsieur Jean François GROUSSIN

Il est rappelé que le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement au projet d'intégration dans le domaine communal des voies nouvelles du lotissement Clairsienne à CHERCUZAC.

Conformément à la réglementation, une enquête publique prescrite par arrêté du Maire en date du 09 mars 2010 a été réalisée du 1^{er} au 16 avril 2010 et n'a donné lieu à aucune observation.

Monsieur Michel TESTUT, Maire, propose à l'Assemblée de se prononcer sur l'incorporation dans la voirie communale de la rue des Prêles pour partie (180 m) appartenant à l'association syndicale du domaine de CHERCUZAC.

Il est indiqué que le prix de cession est fixé à un euro symbolique.

Les frais d'établissement des actes notariés seront pris en charge par la Commune et imputés à l'opération voirie et réseaux du Budget Principal .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve, à l'unanimité, les acquisitions ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom et pour le compte de la Commune, les actes notariés correspondants.

RADAR PEDAGOGIQUE/CONVENTION DE PRET MARSAC S/L'ISLE

Rapporteur Monsieur Michel TOUCHARD

Suite à notre demande, la Commune de MARSAC se propose de renouveler la mise à disposition d'un radar pédagogique d'indication de vitesse.

Ce prêt se fera à titre gratuit, à charge pour Chancelade d'assurer le matériel quant il en aura la garde.

La convention est conclue pour un an à compter du 01 septembre 2011.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer le contrat correspondant qui prendra effet au 1^{er} septembre 2011 pour une année.

NOMINATION DE REPRESENTANTS COMMISSION PETITE ENFANCE CAP.

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

En prévision du transfert de la compétence petite enfance à compter du 01/01/2012 et afin de constituer la commission ad hoc chargée des actions communautaires développées au sein de la CAP, la commune doit désigner en son sein deux représentants.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Mesdames Josette DE PISCHOF et Valérie PASTOR DUBY sont désignées pour représenter la commune à la commission « petite enfance » de la communauté d'agglomération Périgourdine.

ADMISSION NON VALEUR 2011

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Sur proposition de la Direction Départementale des Finances et suite au procès verbal de carence établi le 01/03/2011, l'assemblée décide, à l'unanimité, d'admettre en non valeur la dette de monsieur PUBILL GIMENEZ Paul domicilié 38 route de CHERCUZAC d'un montant de 123 € correspondant à la taxe locale d'urbanisme (PC 10206K 1033).

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Le Département souhaite développer un tourisme itinérant sur l'assise des parcours inscrits au Plan Départemental des Itinéraires et de Promenade et de Randonnées (PDIPR).

Dans ce nouveau créneau qui s'appuie sur des thématiques emblématiques, il s'agit de réactualiser un itinéraire Jacquaire dénommé Voie de Vézelay, venant de la Haute Vienne, traversant le Département de Firbeix à Port Sainte Foy et Ponchapt pour rejoindre la Gironde.

Pour que ce parcours soit favorable à la découverte du patrimoine et de rencontres avec la population, il convient de bâtir de vrais produits touristiques et de renforcer notre image en y apportant une plus-value en terme de signalétique, de services, d'animations, de continuité des aménagements et de partenariats divers et variés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1°) **approuve** le projet de tracé de la voie Jacquaire dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
- 2°) **accepte** le balisage et l'installation du mobilier Jacquaire par la Communauté de Communes,
- 3°) **autorise** le Maire à signer toutes pièces administratives relatives à cette opération.

CONSULTATION ASSAINISSEMENT RUE A. MAUROIS ET AVENUE DES REYNATS

Rapporteur : Monsieur Jacques AUBERT

Le diagnostic réalisé par les services de la CAP a révélé la détérioration des canalisations « eaux usées » rue André MAUROIS (au droit de l'hôtel de ville) et avenue des REYNATS (avant le plateau).

Le montant des travaux étant estimé à environ 60 000 €, il est proposé de procéder à une consultation selon la procédure adaptée.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité des présents.

EGLISE ABBATIALE REFECTION DU RETABLE SUD

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Le retable Sud, posant de gros problèmes de structure et de stabilité du fait de l'état de l'autel supportant l'ensemble, est très attaqué par les xylophages. Une restauration s'impose sans tarder. Le montant des travaux sont estimés à moins de 30 000 € ; la consultation sera réalisée selon la procédure adaptée.

Il est rappelé que ce type d'opération est susceptible de bénéficier de 80% d'aide (DRAC et Conseil Général).

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité des présents

MODIFICATION DES LIMITES DU SECTEUR AGGLOMERATION

Rapporteur : Monsieur Jacques AUBERT

Vu la volonté de la municipalité de sécuriser les routes et après avis favorable de la Direction des routes en date du 16 juin dernier, il est proposé à l'assemblée de modifier les limites de l'agglomération comme suit :

1. la section de la R.D . n°1 de l'actuelle limite entrée d'agglomération jusqu'au droit de l'immeuble n° 28 avenue des Bois représentant une avancée de 250 m par rapport à sa position actuelle,
2. la section de la R.D. n°939 de l'actuelle limite entrée d'agglomération jusqu'au droit de l'immeuble n° 63 route d'Angoulême représentant une avancée de 850 m par rapport à sa position actuelle.

En corrélation il est proposé de limiter la vitesse de circulation avenue des Bois à 70 km/h du Chemin des Landes au 28 Avenue des Bois. Un plan est annexé à cette délibération.

Monsieur le Maire précise que les panneaux signalétiques et leur déplacement sera pris en charge par les agents de la DRPP (Unité d'aménagement de Périgueux).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** d'autoriser la modification des limites de l'agglomération sur la RD n°1 et 939 tel que présenté supra ;
- **charge** Monsieur le Maire de prendre un arrêté pour cette extension de zone «agglomération»
- **autorise** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer les documents nécessaires ;
- **dit** que les panneaux ainsi que le losange de peinture matérialisant l'entrée de l'agglomération devront faire l'objet d'un déplacement aux frais de la DRPP.

ELABORATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA DORDOGNE SIAEP COULOUNIEIX RAZAC

Rapporteur Monsieur Jacques AUBERT

Dans le cadre du schéma départemental de la coopération intercommunale la proposition n° 77 propose la fusion des SIAEP de COULOUNIEIX RAZAC, de la région de VERGT et celui de DOUVILLE.

Après lecture faite à l'assemblée de la décision de rejet du SIAEP de COULOUNIEIX RAZAC en date du 19/07/2011 et compte tenu des attendus présentés par le comité syndical à l'appui de sa décision, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de faire sienne de la position du SIAEP de COULOUNIEIX RAZAC en la matière, à savoir :

- rejet de la proposition n°77 contenue dans le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale,
- proposition de maintien du SIAEP de COULOUNIEIX RAZAC dans sa position actuelle,

- que le regroupement, dans le cas où la fusion devrait être envisagée, soit choisi et non imposé et qu'une étude technique économique et financière soit menée sur les incidences de cette fusion.

LOGICIEL GESTION SALLES CONTRAT DE MAINTENANCE

Rapporteur Monsieur Michel TESTUT

En 2010 la commune s'est dotée d'un logiciel permettant la gestion de l'occupation de ses salles. Il convient à présent de souscrire un contrat de maintenance et d'assistance. La société informatique DEVELOP'IT propose d'assurer ce service pour 95,68 € TTC par an (60,00€ HT+ 20 HT € de frais de gestion annuel).

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer le contrat correspondant qui prendra effet au 1^{er} octobre 2011 pour une année.

CREATION D'UN QUAI BUS AVENUE JEAN JAURES :

Rapporteur : Monsieur Jacques AUBERT

Il est proposé à l'assemblée l'acquisition des parcelles suivantes :

- Parcelle située section AB n°723a rue Jean Jaurès d'une contenance de 13 ares appartenant à la Société des Copropriétaires.

Ces cessions se feraient à titre gratuit ; la commune prenant en charge les frais de géomètre et d'établissement des actes notariés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve, à l'unanimité, les acquisitions ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom et pour le compte de la Commune, les actes notariés correspondants,
- dit que la dépense sera imputée à l'opération « voies et réseaux » du budget principal section d'investissement.

La présente délibération annule et remplace la n°D102/11.

TRAVAUX RESTRUCTURATION RESTAURANT D ENFANTS / AVENANT N°1 LOT 11 FROID CUISINE 24

Rapporteur : Monsieur Jacques AUBERT

Dans le cadre du marché de travaux, l'entreprise *FROID CUISINE 24* est titulaire du lot 11 pour un montant 97 293,51€ HT.

1/ à la demande du maître d'ouvrage il est proposé de modifier la nature d'un équipement : modification du type de friteuse moins value de 1 862,00 € HT et plus value de 5 377,00 HT €,

2/ compte tenu que des fournitures pour les chambres froides ont été dévolues par erreur aux deux entreprises *FROID CUISINE 24* titulaire du lot 11 et *CHABRIE ISOLATION* titulaire du lot 8, il est proposé de modifier le volume des prestations du lot 11 : moins value de 7 709,00€ HT.

Le lot 11 dévolu à *FROID CUISINE 24* est porté de 97 293,51 € HT à 93 099,51 € HT

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer l'avenant N°1 lot 11 correspondant.

La présente délibération annule et remplace la n°D96/11.

EAUX PLUVIALES MAJOURDIN AVENANT N°1/ ENTREPRISE ERCTP

Rapporteur : Monsieur Jacques AUBERT

L'entreprise ERCTP est titulaire du marché d'un montant de 30 328,24 € HT soit TTC 36 272,58 €.

La commission des marchés publics réunie le 29 août à 10 heures a approuvé l'avenant en moins value d'un montant de 8 385,01 € HT qui portera le marché à 21 943,23€ HT soit 26 244,10 € TTC.

Le Conseil Municipal,

- adopte ces propositions, à l'unanimité,
- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer l'avenant correspondant.
- dit que la dépense sera imputée à l'opération « voirie et réseaux » section d'investissement du budget principal 2011.

La présente délibération annule et remplace la n°D93/11.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 Heures 30.

